

Article 1: Présentation

- Le **Club 608 d'Échecs Paris** organise, le samedi 30 et le dimanche 31 mars 2024, son 2^{ème} Open FIDE Club 608-Paris 15^{ème} à cadence lente dans les locaux de l'annexe de la Mairie du 15^{ème} : salle Lecourbe, 154 rue Lecourbe 75015.
- Cet Open Fide est composé de 2 tournois :
 - Tournoi A: Championnat individuel d'échecs de Paris 2024 -2200 : ELO compris entre 2 200 et 1 680 (bornes incluses).
 - o **Tournoi B / 1700**: ELO inférieur ou égal à 1 700.
- Cet Open est organisé avec le soutien du Comité Départemental Parisien des Échecs.
 Le Tournoi A est le support du Championnat individuel d'échecs de Paris 2024 -2200 ; il attribue le titre de champion départemental, et assure la qualification au Championnat Individuel de la Ligue Île-de-France qui se déroulera les 18-19-20 mai 2024.
- Ces tournois sont ouverts à tous les joueurs titulaires d'une licence A valable pour la saison en cours.
- Les résultats seront comptabilisés pour le classement Elo FIDE et FFE standard du mois de Mai 2024.

Article 2 : Règles du jeu applicable

- Application des règles de la FIDE telles que figurant dans le dernier livre d'arbitre.
- A noter en particulier,
 - Au cours d'une partie, un premier coup illégal achevé et constaté par l'arbitre sera sanctionné par un ajout de 2 minutes à la pendule de l'adversaire, le deuxième coup illégal mettra fin à la partie avec perte de celle-ci sauf si l'adversaire ne peut mater par une suite de coups légaux.
 - o Si l'arbitre voit un coup illégal ou un drapeau tombé, il l'annoncera.

Article 3 : Cadence & Fin de partie

- Chaque tournoi se jouera en 5 rondes. Chaque joueur disposera de 60 min et 30 secondes par coup dès le 1^{er} coup.
- Tout retard de plus de 30 minutes après le lancement effectif de la ronde est sanctionné par un forfait.
- Le vainqueur apporte le résultat à la table de marque immédiatement après la partie.
 En cas d'égalité, le conducteur des blancs apporte ce résultat. Sans résultat à la fin de la ronde, le résultat sera compté comme double zéro.
- Dans tous les cas les joueurs doivent quitter leur place et laisser le jeu rangé.



Article 4: Horaires

- Accueil des participants : 9h30 ; pointage le samedi jusqu'à 10h15.
- Les rondes démarreront aux heures suivantes pour les 2 tournois :
 - Samedi 30 : ronde 1 à 10h30, ronde 2 à 14h00, ronde 3 à 17h30,
 - o Dimanche 31 : ronde 4 à 10h30, ronde 5 à 14h00.
- Remise des prix à partir de 17h30 le dimanche.

Article 5: Affectation aux Tournois A ou B / Appariement

- Les joueurs sont affectés aux tournois A ou B en fonction de leur ELO FIDE ou FFE Standard au 1^{er} mars 2024.
- Pour ceux entre 1680 et 1700 d'ELO, leur choix de participer au Tournoi A leur sera rappelé au moment du pointage. L'arbitre principal cherchera à privilégier un nombre pair de participants au Tournoi A.
- Après l'appariement de la 1ère ronde, il ne sera pas possible de changer de tournoi.
- Les joueurs seront appariés par le logiciel PAPI en fonction de leur classement ELO Standard.
- Les appariements se font au système suisse (aucune protection de club ou de famille).
- Conformément aux règles des compétitions de la FIDE, tout participant potentiel ne s'étant pas présenté dans les délais lors du pointage sera exclu du tournoi, à moins qu'il ne se présente sur les lieux avant l'appariement d'une autre ronde.
- BYE: Tout joueur pourra prendre un « BYE », c'est à dire ne pas être apparié pendant une ronde, mais en marquant tout de même un demi-point (0,5 point). Chaque joueur est limité à 1 « Bye » maximum pendant le tournoi, et avec impossibilité de le faire lors des deux dernières rondes (soient lors des rondes 4 et 5). Il devra impérativement prévenir l'arbitre, AVANT la fin de la ronde précédente.

Article 5 : Droits d'inscription

- Les droits d'inscription sont de 30€ pour les jeunes (ie aux personnes nées en ou après 2005) et aux adhérents du Club 608 d'Echecs de Paris.
- Ils sont de 40€ pour les adultes non adhérents du Club 608 d'Echecs de Paris.
- Ces droits sont majorés de 5€ à partir du 24 mars 2024.
- Il n'est pas prévu de prendre des inscriptions sur place.



Article 6: Prix

- Les prix sont établis par tournoi ; les prix ne sont pas cumulables.
- Les prix du classement général sont répartis au système Hort.
- Les prix par tranches ELO et les prix spéciaux sont attribués en cas d'égalité de points de parties au joueur ayant le meilleur départage.
- Les départages suivants seront appliqués : Buchholz tronqué, Cumulatif, Performance.
- Chaque joueur reçoit le prix le plus important auquel il a droit. En cas de prix de montants égaux, l'ordre de priorité suivant sera appliqué :
 - ✓ Prix du classement général,
 - ✓ Prix par tranches ELO,
 Les joueurs non classés ne peuvent pas concourir pour un prix par tranche ELO.
 - ✓ Prix spéciaux.
- Le total des prix distribués est au moins de 1800€ sous réserve de 80 participants.
 Dans ces conditions, le 1^{er} prix du Tournoi A est de 400€.
 - Le départage s'effectue au système Hort ; les prix inférieurs à 20€ euros ne seront pas distribués.

Il est aussi prévu des prix par tranche d'ELO, des prix pour les membres du Club 608 d'Echecs de Paris.

- Au 1^{ère}/1^{er} licencié dans un club de Paris du tournoi A, il sera décerné le titre de Champion-mixte de Paris -2200, un beau trophée et la qualification au Championnat Individuel de la Ligue Île-de-France qui se déroulera les 18-19-20 mai 2024.
- Une Coupe est prévue au 1èr prix de chaque tournoi.
- Médailles et un Manga Blitz au moins pour le 1^{er} jeune de chaque catégorie du Tournoi B.
- Présence obligatoire à la remise de prix pour les primés. Tout prix non distribué reste la propriété de l'organisateur.

Article 8 : Arbitrage

- L'arbitre principal du tournoi A est André BASTIEN.
- L'arbitre principal du tournoi B est Patrick VIGNA.



Article 9 : Conduite

- Il est formellement interdit de fumer ou d'utiliser une cigarette électronique à l'intérieur des locaux.
- Les conversations sont interdites dans l'aire de jeu.
- Il est interdit de faire usage de matériel électronique quelconque durant les parties.
- Une tenue correcte est exigée.
- Tout joueur dont le téléphone sonnera en cours de partie se verra infliger partie perdue par un arbitre.

Article 10: Sanctions

- Tous les participants s'engagent à respecter ce règlement intérieur.
- Une échelle de sanctions allant du simple avertissement à l'exclusion du tournoi est prévu dans les règlements de la Fédération Française des Echecs.

Note : chaque participant est susceptible d'apparaître sur une photographie publiée dans la presse ou sur Internet. En cas de refus, merci de bien nous le spécifier par avance.

Validé à Paris, le 24 mars 2024.

L'arbitre principal du tournoi A

André BASTIEN

Le représentant de l'organisateur Et arbitre principal du tournoi B Patrick VIGNA